

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 13 octobre 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements du ressort de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est**

**NOR : JUSF2327904A**

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la DIRPJJ Grand Est pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des Ardennes, de l'Aube, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Marne, de la Haute Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants et représentantes du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements du ressort de la direction interrégionale de la protection de la jeunesse Grand Est les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	GERRER Olivier
2	BALLONGUE Carine
3	BELHACHMI Zakaria
4	CHAZAL Laurence
5	FREULET Fabien
6	CONDI Harry
7	SCHOTT Jennifer
8	BOUKEROUI Yacine
9	PATROCINIO Fabien
10	DJAFER Abdelkrim
11	PERRIN Stéphane
12	DIOP Abdoulaye
13	KRAFT Cécile
14	ROTH Muriel
15	GROSS Christophe

## Article 2

Les mandats des représentants et représentantes mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## Article 3

La directrice interrégionale de la protection de la jeunesse Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 octobre 2023

Claire-Marie CASANOVA

54000 NANCY

La Directrice Interrégionale  
de la Protection de la Jeunesse  
Grand Est

MINISTRE DE LA JUSTICE

Direction interrégionale de la Protection de la Jeunesse  
Grand Est